



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 juillet 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Juillet 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Juillet 1998

**Moyens de fonctionnement pour : - les permanences - les astreintes des
élus et des services - Le Maire**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme
Patricia LUCAS, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-
Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Christiane
FASILLEAU, Mme Janine LUCAS, M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Pour assurer les représentations indispensables et la continuité du service public, des permanences sont tenues par les élus : Adjoints, Conseillers Municipaux et des permanences et des astreintes sont effectuées par les cadres et agents municipaux de la Ville de NIORT.

Pour permettre aux élus et aux agents municipaux d'accomplir leur service pendant les permanences et les astreintes des moyens de fonctionnement sont mis à leur disposition et chaque élu et agent peuvent notamment être doté :

- d'un véhicule de service pour assurer les déplacements de leur domicile au lieu d'intervention.
- d'un téléphone portable pour leur permettre d'être joint à tout moment et de contacter, en cas de nécessité, des intervenants éventuels.

Un tableau prévisionnel annuel des permanences, pour les élus, les cadres et les agents municipaux, sera tenu à jour chaque semaine. Le Maire et/ou le Secrétaire Général auront à attester de la tenue desdites permanences.

Par ailleurs, pour permettre au Maire d'accomplir les missions incombant à sa fonction, il est confirmé par le Conseil Municipal qu'il dispose d'un véhicule de fonction.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter l'attribution et la prise en charge des moyens de fonctionnement, définis ci-dessus, pour le Maire et les permanences et les astreintes des élus et des services.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC